

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

---

Déposée en Préfecture le : 16 MAI 2024

Mise en ligne le : 16 MAI 2024

---

### **BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - CESSIION DU VÉHICULE SINISTRÉ IRRÉPARABLE IMMATRICULÉ FG.511.BJ À L'ASSURANCE SMACL**

**La Présidente** du Grand Anecy,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 portant sur les délégations pouvant être données par le Conseil communautaire à la Présidente ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du Grand Anecy n° D-2020-271 du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du Grand Anecy n° D-2020-278 du 16 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire à la Présidente ;

**Considérant** que le Grand Anecy souhaite procéder à la cession du véhicule sinistré irréparable immatriculé FG.511.BJ à l'assurance SMACL.

### **DÉCIDE**

**Article 1** : de procéder à la cession du véhicule Scooter Yamaha sinistré irréparable immatriculé FG.511.BJ à l'assurance SMACL (SIREN 833817224), sise 141 avenue Salvador Allende - 79031 Niort.

**Article 2** : la cession est réalisée au prix de 2.500,00 € TTC.

**Article 3** : les caractéristiques comptables du véhicule, dont la valeur nette comptable est nulle après amortissement, figurent dans le document joint à la présente décision.

**Article 4** : la présente décision sera inscrite au registre des décisions et publiée sur le site internet du Grand Anecy.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente du Grand Anecy dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date de publication de la décision, ou à compter de la réponse du Grand Anecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé. Cette possibilité peut être exercée soit par voie postale, soit par l'application « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Anecy, le 16 MAI 2024

La Présidente



Frédérique LARDET



## Fiche d'immobilisation

2024

### 5 GRAND ANNECY - 22 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

06/05/2024 à 11:28:26

<b>Immobilisation</b> 0522190000000047		<b>SCOOTER YAMAHA NMAX FG511BJ</b>			
Référence patrimoniale					
Num d'inventaire INDIGO 2219021820100020					
Classe . . . . .	IC	<i>Immobilisations corporelles</i>			
Catégorie . . . . .	2182-VL	<i>Autres matériels de transport</i>			
Type d'acquisition . .	ACQON	<i>Acquisition à titre onéreux</i>			
Date d'acquisition . .	12/06/2019	Code TG pour la collectivité . .	280		
Date de mise en service		Code TG pour le budget . . . . .	03		
Service bénéficiaire .					
Service gestionnaire .	4100	Direction eau potable			
Infos supplémentaires .					
<b>Signalétique</b>					
Localisation . . . . .					
Quantité acquise . . .	1.00000				
Prix unitaire d'achat .	2 525.60000	Cumul des frais (TTC)			
Montant HT . . . . .	2 525.60				
Montant TVA . . . . .	505.12	Récupérables . . . . .	505.12		
Montant TTC . . . . .	3 030.72	Non récupérables . . . . .	0.00		
Montant actif brut immobilisation principale		2 525.60			
		0.00			
<b>Plan d'amortissement</b>					
Type de bien INDIGO . .	02	<i>Amortissable nettement individualisable</i>			
Nature d'édition . . . .	IIIA	<i>Autres immobilisations corporelles</i>			
Durée . . . . .	5				
Type d'amortissement .	L				
Date de départ . . . . .	01/01/2020	Montant actif brut . . . . .	2 525.60		
<b>Ligne</b>	<b>Date amort</b>	<b>Actif début période</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Valeur résiduelle</b>
1	31/12/2020	2 525.60	20.00	505.12	2 020.48
2	31/12/2021	2 020.48	20.00	505.12	1 515.36
3	31/12/2022	1 515.36	20.00	505.12	1 010.24
4	31/12/2023	1 010.24	20.00	505.12	505.12
5	31/12/2024	505.12	20.00	505.12	0.00
<b>Imputations</b>					
immobilisation D1-21--2182-4100-4100-- - -					
amortissement R2-040--28182-2200-4100-- - -					
dotation . . . D2-042--6811-2200-4100-- - -					
travaux . . . . .					
<b>Immobilisation principale</b>					
Immobilisation . . . . .					
Réf. patrimoniale					
<b>Immobilisations rattachées</b>					
Numéro		Référence patrimoniale		Actif brut	
Libellé					



*Fiche d'immobilisation*

2024

**5 GRAND ANNECY - 22 BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

06/05/2024 à 11:28:26

<b>Immobilisation</b> 0522190000000047	<b>SCOOTER YAMAHA NMAX FG511BJ</b>	0.00
--	------------------------------------	------

**Mandats et titres d'acquisition**

Date	N° bordereau/N° pièce/N° ligne				Nom du tiers	Montant
Man	Prov	Red	Rej	Imputation		
Tit	Offi					
	Rej					
12/06/2019	168/ 1340/ 1				UGAP	
M	O			D1--21-2182-4100-4100-- - -		2 525.60

**Comptes par Nature**

Compte	Mandat/Titre	Montant
2182	M	3 030.72

**Cessions**

Type	Libellé	Date	Qté	Montant